

CHAPITRE I - LE TERRORISME

1. INTRODUCTION

Pourquoi un chapitre sur le terrorisme? Certaines personnes croient que la menace terroriste a diminué. Rien n'est plus faux. En 1992 seulement, aux quatre coins du globe, plus de mille personnes ont été tuées ou blessées lors d'attaques menées par des organisations terroristes internationales. Heureusement les Canadiens se trouvant à l'étranger n'ont pas été jusqu'alors des cibles très recherchées: des missions diplomatiques canadiennes ont toutefois été le théâtre soit d'une attaque à la bombe incendiaire ou d'une occupation de leurs lieu mais nous n'avons eu à déplorer qu'une seule prise d'otages. Cependant, il peut arriver que les Canadiens, sans être visés directement par les terroristes, soient les spectateurs et accidentellement les victimes d'une attaque dirigée contre une tierce partie. Dans certaines régions du monde, les risques sont particulièrement élevés: tout canadien peut devenir une cible. Il peut parfois y avoir erreur sur la nationalité. Il existe donc un danger latent.

Or, il est possible de réduire ce danger. La plupart des précautions à prendre relèvent du simple bon sens et ne coûtent rien ou presque. Toutefois, des mesures de sécurité plus serrées sont souvent justifiées,

car elles renforcent la confiance. En outre, les mesures visant à contrer le terrorisme offrent en prime un autre avantage comme la quasi-totalité des méthodes utilisées par les terroristes sont également employées par les criminels, en dissuadant le terroriste, on dissuade, du même coup, le malfaiteur.

La présente brochure offre un certain nombre de conseils pratiques sur la façon de réduire les risques d'attaques terroristes et sur ce qu'on peut faire pendant et après de telles attaques. Elle explique également en quoi le ministère peut vous aider.

Les suggestions données dans les pages suivantes ne visent qu'à servir de guide. Il est bien évident, toutefois, qu'elles ne peuvent protéger de façon absolue la vie de nos représentants à l'étranger, puisque l'expérience démontre que des terroristes ont enlevé des diplomates; même lorsque ces derniers étaient accompagnés de gardes du corps armés.

Toutefois, l'application rigoureuse de ces mesures de protection devraient réduire considérablement le nombre des occasions susceptibles de favoriser les terroristes dans leurs plans d'attaque.